

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-735

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015 Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature	Délibération N° 2015-735
---	---	---

Association Salades tomates oignons - Maraîchage urbain partagé : création d'une zone potagère partagée urbaine - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Noël MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association *Salades tomates oignons* développe une démarche de dynamique agricole de proximité, dans la sensibilisation aux circuits courts au sein de la Métropole prenant en compte les orientations de l'Agenda 21 de Bordeaux Métropole.

Elle envisage la création d'une zone potagère partagée urbaine (ZPPU) à Bègles, sur un terrain mis à disposition par la commune.

1 – Présentation de l'association

L'association *Salades tomates oignons* (A.S.T.O.) est une association loi 1901 créée le 8 octobre 2014. Son domaine d'intervention est la sécurité alimentaire en milieu urbain. Elle s'engage à participer à la mise en place d'un système alimentaire durable dont la finalité est de garantir le droit à l'alimentation et de donner les moyens de disposer d'une alimentation saine, suffisante et de proximité pour tous.

L'association est basée sur la commune de Bordeaux et compte 4 adhérents et 5 bénévoles.

2 – Le projet d'une zone potagère partagée urbaine

L'objectif de cette ZPPU est de sensibiliser sur l'insécurité alimentaire, de faciliter l'accès à tous à une nourriture saine, de proximité et socialement acceptable, de favoriser les connaissances, les échanges et l'information sur l'alimentation ainsi que de participer à la création de nouveaux emplois d'agriculteurs urbains.

Ce projet est décliné en 3 volets.

- **Volet production maraîchère urbaine**

La démarche adoptée par l'association repose sur l'expérimentation et la recherche menée par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) en partenariat avec la ferme du Bec Hellouin et AgroParis Tech sur un maraîchage biologique en permaculture économiquement viable.

Ainsi, la forme, le dessin du potager, les méthodes de cultures, le recyclage et la récupération des matériaux ont un objectif de durabilité et de préservation du site.

La réalisation de ce volet nécessite d'investir, tout d'abord, dans l'achat d'outillages manuels (pelles, râteaux, cisaille, sécateurs, brouettes, plantoirs, etc.) ainsi que d'outillages divers (ficelle, marteaux, matériel d'arrosage, etc.). L'association souhaite à terme partager des outils auprès des particuliers ainsi que des structures associatives (par exemple, outilthèque).

Ensuite, afin de réaliser une installation autonome en énergie et favorisant des énergies renouvelables (biomasse, récupération d'eau, etc.), l'association doit s'équiper de systèmes de récupérateurs d'énergies (composteurs pour la chaleur produite via le processus de décomposition biologique, récupérateurs d'eau de pluie pour une autonomie totale en eau, mise en place du stockage, filtration et acheminement de l'eau sur le site).

Enfin, bien que l'association souhaite aller vers la suppression des intrants, il sera nécessaire au lancement du projet d'investir dans des substrats supplémentaires (engrais, terre, terreau, fumier, etc.).

- **Volet pédagogique**

Tout d'abord, dans l'objectif d'une sensibilisation à la consommation alimentaire, le projet de jardin sera ouvert aux habitants du quartier. Ils seront sensibilisés au traitement des déchets (compostage) et à la valorisation des matières vivantes (buttes en lasagne).

Les habitants pourront également s'impliquer en tant que bénévoles pour jardiner, acquérir et partager des connaissances.

Ensuite, seront mis en place des ateliers de sensibilisation ouverts aux enfants et aux personnes en situation d'handicap. Des aménagements seront créés avec des matériaux de récupération et/ou des matériaux durables.

Afin de réaliser son action de communication, l'association prévoit l'achat de matériel tel que peinture, affiches, panneaux.

- **Volet partenarial**

Les partenaires potentiels sont le Jardin botanique de Bordeaux, le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine et le Conservatoire régional des races d'Aquitaine. En outre, des partenariats avec les écoles et les centres d'animation sociale seront envisagés afin d'organiser des ateliers pédagogiques.

Ces partenaires interviennent sur les questions de préservation des ressources et de développement de l'agriculture locale et biologique (urbaine ou non).

Ces partenariats ont pour objectif de favoriser les échanges et le troc afin d'éviter l'achat en commerce de semences, plants, volailles ainsi que de produire et reproduire certaines variétés locales.

3 – Les actions de communication

Tout d'abord, afin de réaliser le « volet production maraîchère urbaine » :

- une cabane de chantier sera mise en place et sera un lieu de concertations, d'échanges ainsi que de stockage de matériel ;
- une aire de compostage sera créée ;
- des actions de communication auprès des habitants au moyen de pancartes, de panneaux explicatifs, de flyers, etc.

Ensuite, pour réaliser le « volet pédagogique » une collecte/troc de graines sera créée en partenariat avec les jardins partagés existants sur le territoire métropolitain ainsi que sur le département de la Gironde.

Enfin, dans le cadre du « volet partenarial » un poulailler sera créé.

3 – Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)				
DÉPENSES		RECETTES		%
Achats (matières et fournitures, prestations de services)	24 227	Agence régionale de santé Bordeaux Métropole	24 777 5 000	83,21 16,79
Services extérieurs (entretien, réparation, assurances, documentation)	1 400			
Autres services extérieurs (rémunérations intermédiaires et honoraires, déplacements, missions)	1 150			
Charges de personnel	3 000			
Total dépenses	29 777	Total recettes	29 777	100

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, et afin de permettre le maintien de partenariats dans d'autres domaines d'intervention, il est proposé d'accorder pour ce programme d'action une subvention de 4 000 €, soit 13 % du coût total prévisionnel hors taxe, à charge pour l'association de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Le projet de l'association Salade tomates oignons répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 :

- **Intérêt métropolitain** : agenda 21, traitement des déchets.
- **Ouverture ou service rendu au public** : accessibilité du site pour tous publics, sensibilisation à la question alimentaire, au traitement des déchets.
- **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages** : maraîchage en milieu urbain.
- **Cofinancements** : Agence Régionale de Santé

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 €.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avèrera inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions visant à développer l'agriculture en milieu urbain et les projets de jardins collectifs,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 4 000 € est attribuée à l'association Salades tomates oignons au titre de la « création d'une zone potagère partagée urbaine », action d'un coût prévisionnel estimé à 29 777 € hors taxe.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 17 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Noël MAMERE